



Province de Québec  
Municipalité de Caplan

**AVIS PUBLIC**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

**Avis public** est par la présente donné par le directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

**Qu'il** y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, le 3 juin 2024, à 20 heures, à la Salle Multifonctionnelle.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la **demande de dérogation mineure suivante** :

**Nature et effet** : Permettre la construction d'une remise en cours avant, alors que le règlement de zonage autorise l'implantation d'une remise en cours latérale et arrière.

**Identification du site concerné** : 224, boulevard Perron Ouest - Lot 5 382 539 du cadastre du Québec.

Une présentation détaillée de cette demande de dérogation mineure est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Caplan à l'adresse [www.municipalitecaplan.com](http://www.municipalitecaplan.com)

**Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.**

Donné à Caplan, ce 13 mai 2024

*François Bouchard*  
\_\_\_\_\_  
*François Bouchard, directeur générale et greffier-trésorier*